

**Demande d'autorisation pour la destruction du sanglier par piégeage**  
saison cynégétique 2024-2025

Dépôt de la demande : **ddt-chasse@cher.gouv.fr**

Je soussigné, (Nom-prénom) :

Adresse :

Code postal – Commune :

Téléphone (fixe / portable)

Courriel @

**AGISSANT EN QUALITÉ DE (cocher la case correspondante) :**

- Détenteur du droit de destruction (Propriétaire, fermier, possesseur)
- Délgué du droit de destruction (atteste avoir reçu la délégation écrite de ce droit)

Sollicite l'autorisation de piéger le sanglier sur un territoire de ..... hectares situé sur la ou les **communes** (*préciser les lieux-dits*) :

Commune ..... lieux-dits .....

Commune ..... lieux-dits .....

Commune ..... lieux-dits .....

Les piégeurs agréés, ayant suivi la formation « piégeage du sanglier » dispensée par la fédération des chasseurs, seront les suivants (4 maximum) :

	Titulaire	Remplaçant ou assistant n° 1	Remplaçant ou assistant n° 2	Remplaçant ou assistant n° 3
Nom				
Prénom				
Adresse				
CP+commune				
N° agrément piégeur				
Date de la formation « piégeage du sanglier »				
Lieu (département) de la formation « piégeage du sanglier »				

La visite aux pièges sera effectuée, en plus des piégeurs agréés cités ci-dessus par :

	Visiteur n°1	Visiteur n°2	Visiteur n°3
Nom			
Prénom			
Adresse			
CP+commune			

**Je m'engage** à transmettre à la direction départementale des territoires du Cher un compte-rendu selon le modèle fixé, **avant le 8 juillet 2025**.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature